



Commune d'AULT

Département de la Somme – Arrondissement d'Abbeville

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Arrêté n° 22/01/21/2021

Le Maire d'Ault,

Vu le code de la route et notamment les articles R44 et R225,

Vu les articles 97 et 98 du Codes des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L.2213.1 et L.2213.2,

Vu les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 modifiés le 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Considérant les travaux d'aménagement du Centre Bourg et de redéploiement des réseaux,

Considérant la nécessaire réfection provisoire de voirie par pose d'un tapis bitumé avant la saison estivale,

Considérant la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE en charge du chantier, il convient pour la sécurité de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits le lundi 03 mai 2021, dès 07h00 du matin et le Mardi 04 mai 2021, dans la portion Avenue du Général Leclerc de son embranchement avec la Rue Charles Bréhamet et sur tout son prolongement Grande Rue.

ARTICLE 2 : L'accès au parking Charles de Gaulle sera facilité en fonction de l'avancée progressive des engins de chantier.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de secours et de sécurité devra être rendu possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation sont à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise, ils seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Le Maire, l'Agent de Surveillance des Voies Publiques et le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Valéry-Sur-Somme, seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution et du respect du présent arrêté.

Fait à Ault, le 28 Avril 2021.

Marcel LE MOIGNE,

Maire,



Mairie d'AULT – 27 bis Grande Rue – B.P. 20020 – 80460 AULT

Téléphone : 03 22 60 41 21 –

Mail : secretariat.accueil@ault.fr – Site : www.ault.fr – Facebook : @mairie d'ault